



Association "L'Ambassade"

**5 rue Chevandier
26000 VALENCE**

*Association loi de 1901
ayant pour objet de favoriser les échanges et les
rencontres
pour lutter contre toutes les formes de solitude,
de précarité sociale et d'exclusion
et l'errance collégienne, lycéenne et étudiante*

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour est présidée par Éric Juston, en sa qualité de président de l'association.

Les membres présents et représentés sont au nombre de 42 ainsi qu'il ressort de la feuille de présence annexée au procès-verbal.

Il résulte une double majorité de 22 membres sur 42 au titre des deux collèges confondus, et de 7 membres sur 12 pour le collège des membres responsables.

Après ce décompte, l'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 19h15.
L'ordre du jour est abordé.

1/ Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2022

Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3/ Rapport moral du président et vote

Éric Juston donne lecture du rapport moral rédigé en sa qualité de président.
Le rapport est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Rapport financier 2022 et vote

Anne-Lise Juston donne lecture du rapport financier.
Le rapport est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

5/ Quitus

Le Conseil d'Administration demande quitus à l'Assemblée Générale pour sa gestion concernant l'année 2022.

À la suite des lectures des rapports, aucune réserve n'ayant été émise, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de l'année 2022.

Quitus est donc donné au Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents et représentés.



Association "L'Ambassade"

5 rue Chevandier
26000 VALENCE

Association loi de 1901
ayant pour objet de favoriser les échanges et les
rencontres
pour lutter contre toutes les formes de solitude,
de précarité sociale et d'exclusion
et l'errance collégienne, lycéenne et étudiante

6/ Affectation du résultat et vote

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter en report à nouveau l'excédent de 7 709,06 € constaté au titre de l'année 2022. Cette affectation est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/ Accueil des nouveaux membres et vote

Le nom des nouveaux adhérents sont portés à la connaissance de l'Assemblée Générale, il s'agit de :

- Léa GOLDER-LAUDE
- Florence EFKHANIAN
- Jean-Paul EFKHANIAN
- Yvette PEYREMORTE
- Bénédicte GOUDARD
- Guillaume DE MONTGOLFIER
- Danielle REUTENAUER
- Lola ALVAREZ
- Laurent LHERMITE

Leur adhésion est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8/ Présentation et approbation du budget 2023

Anne-Lise Juston présente le budget prévisionnel pour l'année 2023.

Suite à une question posée sur le sujet, David Prohin et Éric Juston précisent que malgré l'augmentation du prix des denrées nécessaires à l'élaboration des repas, le prix de ceux-ci n'a pas augmenté. Ils soulignent l'ingéniosité des cuisinières pour rentrer dans les frais imposés et font remarquer que plusieurs habitués paient spontanément quelques euros de plus leur repas.

Le budget est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

9/ Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat de Pascal Fonteix au Conseil d'Administration étant arrivé à expiration, Pascal demande à être renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur.

Le renouvellement de son mandat est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

10/ Montant de la cotisation membre 2024

Le Conseil d'Administration propose de maintenir le montant actuel des cotisations à savoir :

- Cotisation étudiant et demandeur d'emploi : 5 €
- Cotisation normale : 15 €



Association "L'Ambassade"

5 rue Chevandier
26000 VALENCE

Association loi de 1901
ayant pour objet de favoriser les échanges et les rencontres
pour lutter contre toutes les formes de solitude,
de précarité sociale et d'exclusion
et l'errance collégienne, lycéenne et étudiante

- Cotisation soutien : 25 €

L'Assemblée Générale valide le maintien du montant actuel de la cotisation à l'unanimité des membres présents et représentés.

11/ Questions diverses, et date de l'assemblée générale ordinaire 2024

Le Conseil d'Administration propose que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tienne le vendredi 5 avril 2024 à 19h au siège de l'association. L'Assemblée Générale approuve cette date à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question 1 : Est-ce que le fait que la réservation des repas soit prise d'assaut ne nuit pas au renouvellement de la clientèle ?

Réponse : La qualité des repas et de toutes les consommations en général est une forme de considération apportée à toutes les personnes accueillies à l'Ambassade. Cela ne freine en rien le renouvellement des bénéficiaires. Par contre, l'Ambassade n'accueille plus de groupe pour favoriser la présence des personnes seules.

Question 2 : Est-ce que les dons participent à financer le fonctionnement de l'Ambassade ?

Réponse : Non, les consommations couvrent les frais courants.

Question 3 : Y-a-t-il déjà eu des réclamations par les cafetiers avoisinants ?

Réponse : Non. Les repas sont présentés comme des repas familiaux (sur le modèle des tables d'hôtes) ce qui répond à une demande différente. Même si le café servi est particulièrement qualitatif (sélectionné, bio, pur arabica) et vendu très peu cher, les cafetiers voisins n'accusent pas l'Ambassade de concurrence déloyale parce qu'il n'y a aucune publicité de faite et que les bénéficiaires peuvent rester sans consommer toute l'après-midi tandis que les cafetiers eux, préfèrent avoir du « turn-over ».

Question 4 : Comment l'équipe vit-elle sa participation ?

Réponse : Oui, l'équipe est heureuse des moments passés, notamment dans les ateliers mimes et ceux de découverte de la Bible.

En revanche, le manque de bénévoles induit une diminution importante du nombre d'ateliers. Les bénévoles présents sont également pris par les nécessités du service et ont moins de temps à consacrer à ceux qui en ont besoin.

Question 5 : L'impact du COVID est-il toujours sensible ?

Réponse : L'Ambassade a désormais retrouvé sa fréquentation d'avant COVID.



Association "L'Ambassade"

5 rue Chevandier
26000 VALENCE

Association loi de 1901
ayant pour objet de favoriser les échanges et les
rencontres
pour lutter contre toutes les formes de solitude,
de précarité sociale et d'exclusion
et l'errance collégienne, lycéenne et étudiante

Intervention de Daniel Seauve : L'Ambassade peut faire un peu peur, mais il n'y a pas besoin d'avoir un don particulier pour servir, débarrasser les tables ou organiser un jeu de société...

Quelques membres de l'Assemblée Générale ont à cœur de prier pour l'équipe et son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est clôturée par le président à 20h30.

Éric Juston,
Président

Marie Richardeau,
Secrétaire